

DÉCISIONS MUNICIPALES
- COMMUNE DE FONSORBES -

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

Thème	1.1 - MARCHÉS PUBLICS	Décision Municipale du 30 mars 2023 Acte n° DM 2023-08
Objet	Groupement de commande relatif à la fourniture et l'acheminement en électricité du Muretain Agglo et de ses communes membres - Avenant n°1 ajout de points de livraison	

DÉCISION MUNICIPALE

Madame la Maire de la commune de FONSORBES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23, donnant au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions de cette Assemblée,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020 (n° 2020-064) adoptée en application de ces articles, modifiée par délibérations en date des 3 septembre 2020 (n° 2020-119), 10 juin 2021 (2021-078) et 6 septembre 2021 (2021-099),

Vu la délibération en date du 3 septembre 2020 (n° 2020-141) relative à l'adhésion de la ville de Fonsorbes au groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement en électricité du Muretain Agglo et de ses communes membres,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'accepter l'offre de Total Energie pour l'ajout des sites -points de livraison- suivants au marché actuel avec de nouvelles conditions tarifaires selon l'annexe financière :

SITES	N° POINTS de LIVRAISON
6, allée de Gascogne	50071867022357
2, rue des Pervenches	23171490463915

ARTICLE 2 : dit que la présente Décision Municipale sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : dit que la présente Décision Municipale fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 4 : dit que la présente Décision Municipale sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département.

ARTICLE 5 : dit que la présente Décision Municipale peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise





Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03/04/2023

ID : 031-213101876-20230330-DM2023_08-AR



ANNEXE FINANCIERE

BORDEREAU DES PRIX DETAILLE SANS ENGAGEMENT D'ACHAT

DONNEES ACHETEUR

Administration	COMMUNE DE FONSORBES
Durée du contrat	9 mois
Date de fin de contrat	31/12/2023
Type de prix	Prix Fixe
Date de fin de validité (0 jours)	29/03/2023 à 17 heures

PRIX UNITAIRE ENERGIE (en €/Mwh) - CEE en dehors du prix électron

C5 CU - en Mwh	Base	Abonnement annuel
CU - 2023	189,65 €	60,00 €

C5 MU - en Mwh	HP	HC	Abonnement annuel
MU - 2023	203,40 €	71,31 €	60,00 €

C5 LU - en Mwh	LU (EP)	Abonnement annuel
LU - 2023	118,56 €	60,00 €

CEE (03/2023)	Cc €/MWh cumac	Cp €/MWh cumac	€/MWh	
- en dehors du prix électron	2023	7,96	7,96	6,16 €

C5 4P	HPSH	HCSH	HPSB	HCSB	Abonnement annuel
4 postes - CU/MU - 2023	452,26 €	234,31 €	103,83 €	21,00 €	60,00 €

Coef réglementaires	
Cc	Cp
0,478	0,620

Le coût CEE en €/Mwh est présenté avec les coefficients réglementaires présentés dans le tableau ci contre :

MECANISME DE CAPACITE

DONNEES POUR LA SIMULATION et FACTURATION

Coeff. de sécurité	0,99
Formule d'évolution	Option 3 : Prix de la moyenne des enchères à partir de la signature

POUR LA SIMULATION

Prix enchères (€/Mwh)	60
-----------------------	----

Calcul du cout du coefficient de capacité (€/Mwh) : Coef. De capacité x Coef de sécurité x Prix des enchères

C5	Base	HP	HC	LU (EP)	HPSH	HCSH	HPSB	HCSB
Coefficient de capacité N (kW/MWh)	0,39266	0,39768	0,01432	0,07375	1,64488	0,27098	-0,09069	-0,14718

Ces coefficients sont présentés HORS coefficients de sécurité